
Rénover les outils de gestion des risques climatiques

Jeunes
Agriculteurs



Les risques climatiques prennent aujourd'hui de plus en plus d'ampleur. Ils impactent les exploitations sur les volumes, la qualité des produits et les fluctuations de prix sur les marchés. Les exploitations spécialisées sont plus sensibles aux évènements climatiques. Il faut également prendre en compte les effets du changement climatique et l'augmentation des épisodes climatiques défavorables d'ampleur inhabituelle dans la rénovation de la politique de gestion des risques climatiques.

Par ailleurs les outils de gestions des risques climatiques démontrent aujourd'hui leurs limites. Le ministre de l'Agriculture a lancé le 31 octobre 2019 une concertation sur la réforme de la gestion des risques climatiques. JA rappelle ici les propositions formulées dans le cadre de ce chantier et partagées depuis avec l'ensemble des OPA.



Jeunes Agriculteurs propose une réflexion en 3 axes, qui doivent être articulés entre eux afin d'assurer une parfaite compréhension auprès des agriculteurs et une réelle efficacité des outils :

- Renforcer la prévention et la formation ;
- Rénover la gouvernance de la gestion des risques climatiques ;
- Rénover les outils d'indemnisation.

Nous faisons aujourd'hui trop souvent le constat que très peu d'agriculteurs connaissent réellement le fonctionnement des outils de gestion des risques climatiques. Il en résulte un manque d'anticipation des risques qui place les agriculteurs dans des situations très difficile en l'absence d'indemnisation. Avec une hausse significative des aléas climatiques nous devons agir et apporter des solutions à l'ensemble des agriculteurs. L'Etat doit être moteur sur ces sujets, et ce tant sur le plan matériel que financier. Il en va de la sécurité alimentaire de la France.

Renforcer la prévention, la formation, le conseil et la communication

L'investissement dans la prévention et la R&D est un enjeu pour mieux appréhender les risques climatiques demain. Mais, au-delà des investissements, il est nécessaire de renforcer la formation des agriculteurs, et ce dès le plus jeune âge, afin de leurs permettre d'appréhender au mieux les risques, particulièrement climatiques. Jeunes Agriculteurs accorde également une importance à la prévention des risques sur les exploitations, le conseil à apporter aux agriculteurs et à la communication en matière de gestion des risques.

L'ensemble de nos propositions ont été partagées dans le cadre du groupe « sensibilisation » que nous avons copiloté avec l'APCA. Il est important de relever que ces propositions ont fait consensus entre l'ensemble des participants, et plus particulièrement entre l'ensemble des syndicats agricoles.

Rénover la gouvernance de la gestion des risques climatiques

La gestion des risques climatiques ne doit plus se limiter à l'étude et l'indemnisation de dossier dans le cadre des calamités agricoles, ni même à la validation de cahier des charges d'assurances récoltes. Afin de rééquilibrer les forces, nous proposons de remplacer le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA) par un nouvel organe de gouvernance avec des missions étendues. Cette mission relative aux outils d'indemnisations doit être complétée par :

- une mission relative à la prévention
- des missions axées sur la communication, le conseil et l'audit.



Organe de gouvernance piloté par la profession

Prévention

Communication

Conseil & Audit

Outils d'indemnisation

Rénover les outils d'indemnisation

Le régime des calamités comme le régime assurantiel doivent être rénovés en profondeur car il atteignent aujourd'hui leurs limites. En matière d'assurance récolte, nous sommes favorables à ce que les contrats d'assurance soient mutualisés avec un maximum d'assurés afin de répartir le risque et de pérenniser le fonctionnement du système assurantiel sur tout le territoire. Il est nécessaire de faire évoluer la moyenne olympique à 10 ans et d'augmenter le taux de subvention à 70% avec une prise en charge avantageuse pour les jeunes agriculteurs. Jeunes Agriculteurs propose deux scénarios relatifs à l'articulation des outils de gestion des risques climatiques :

Scénario 1 : l'assurance et le fonds mutuel prennent en charge l'intégralité des pertes moyennes. Un fonds national « calamités » prendrait en charge l'indemnisation de l'intégralité des pertes catastrophiques

Scénario 2 : l'assurance ou le fonds mutuel prend en charge l'indemnisation de l'intégralité des pertes moyennes. L'Etat intervient ici pour réduire les coûts d'accès aux outils d'indemnisation

Niveau de pertes	Outils	
0% 20% (avec possibilité d'abaisser la franchise)	Auto protection	Pertes de fonds (indemnisation par l'Etat)
20%	Assurance	
50%	Fonds mutuels pour risques assurables (choix de la filière) et non assurables	
50%	Fonds calamités : indemnise l'ensemble des risques, assurables comme non assurables, assurés comme non assurés.	
100%		

Niveau de pertes	Outils	
0% 20% (avec possibilité d'abaisser la franchise)	Auto protection	Pertes de fonds (indemnisation par l'Etat)
20%	Assurance	
20%	Fonds mutuels pour risques assurables (choix de la filière) et non assurables	
100%		

Nous proposons ici une boîte à outils la plus complète possible qui doit être apportée aux exploitants agricoles. Le tout assurance n'est pas la solution. Dans les deux scénarios il est important de permettre aux filières de faire le choix de l'outil approprié.

L'Europe et l'Etat ont un rôle majeur à jouer, notamment dans le financement des outils. Dans le premier scénario l'Etat a pour rôle d'indemniser les pertes de récoltes supérieures à 50%. Dans le second scénario, l'Etat a pour rôle de réduire très fortement le coût des outils et de les rendre le plus attractifs possibles en développant les mécanismes les plus appropriés.

Liens utiles

L'ensemble des propositions sont à retrouver dans notre rapport d'orientation 2018

Pour toutes questions concernant la gestion des risques, contacter :

- **mroby@jeunes-agriculteurs.fr**

